

LISTE DES DELIBÉRATIONS

Réunion du Conseil Communautaire

27 SEPTEMBRE 2022 à 18H

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote (Approuvée ou rejetée)
20220927-1	Approbation du schéma directeur des modes doux	Approuvée
20220927-2	Mise en place du partage de la taxe d'aménagement	Approuvée
20220927-3	Définition de l'intérêt communautaire à l'appui de la compétence « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire »	Approuvée à l'unanimité
20220927-4	Détermination des bases minimum de la contribution foncière des entreprises	Approuvée à l'unanimité
20220927-5	Versement des indemnités de budget au receveur municipal	Approuvée à l'unanimité
20220927-6	Avenant de prolongation d'un an du contrat de territoire des Villes Sœurs 2018-2022 révisé et engagement pour une nouvelle contractualisation avec la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime	Approuvée à l'unanimité
20220927-7.1	Mise en place de protocoles transactionnels avec le concessionnaire, afin de faire suite aux mesures de fermeture des établissements recevant du public imposées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid 19 : Protocole transactionnel pour l'année 2020	Approuvée à l'unanimité
20220927-7.2	Mise en place de protocoles transactionnels avec le concessionnaire, afin de faire suite aux mesures de fermeture des établissements recevant du public imposées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid 19 : Protocole transactionnel pour l'année 2021	Approuvée à l'unanimité
20220927-8	Modification du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
20220927-9	Désignation des représentants de la Communauté de Communes des Villes Sœurs aux comités de dessertes régionales et autres comités en lien avec le secteur des transports et la mobilité	Approuvée à l'unanimité
20220927-10	Actualisation du dispositif d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise pour les entreprises samariennes de la Communauté de Communes des Villes Sœurs	Approuvée à l'unanimité

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote (Approuvée ou rejetée)
20220927-11	Cession de parcelles situées sur le Parc Environnemental d'Activités, à Saint Quentin Lamotte (parcelles AN56, ZE 160 et 161)	Retirée de l'ordre du jour
20220927-12	Acquisition d'une parcelle sise à Ponts-et-Marais et cadastrée section AC n°43	Approuvée à l'unanimité
20220927-13	Débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de la ville d'Ault	Approuvée à l'unanimité
20220927-14.1	Motion de soutien à l'entreprise SIVAL située à EU et à ses salariés	Approuvée à l'unanimité
20220927-14.2	Motion : maintien de la solidarité régionale pour l'organisation des transports « cantine »	Approuvée à l'unanimité

Délais et voies de recours :

Les délibérations du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elles sont exécutoires. Elles peuvent, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*